

“

“Chaque matin, je pense à mon greffon”

Marie-Sandrine Poiny revient de loin. Souffrant de diabète et d'hypertension depuis qu'elle est enfant, elle commence un traitement par hémodialyse* en 2008, à l'âge de 28 ans. *“Je devais y aller 3 fois par semaine pendant 4 h. Cela se passait toujours mal car ma fistule (raccord entre la veine et l'artère pour permettre de faire circuler le sang avec un débit suffisant) avait tendance à se boucher. J'ai beaucoup souffert, physiquement et psychologiquement.”* En 2010, Marie-Sandrine entre sur la liste nationale d'attente pour une greffe rénale. *“Les médecins m'ont dit qu'il fallait garder espoir, mais j'avais peur de ne pas tenir jusqu'à la greffe. J'ai un diabète multicompliqué, mon cœur est fatigué, mes*

veines et mes artères sont en très mauvais état et, en plus, je suis du groupe sanguin B négatif qui est plutôt rare... Mais j'ai trouvé la force en moi pour surmonter ça.” Au bout de 4 ans d'attente et 6 ans de dialyse, le téléphone sonne enfin. *“On m'a appelée un vendredi soir en juillet 2014 pour me dire qu'un greffon serait peut-être compatible et qu'il fallait venir au plus vite à l'hôpital. J'étais ni contente ni triste, plutôt réservée. Je n'ai rien dit à personne, je ne voulais pas me faire de fausses idées.”* Le lendemain à 7 h du matin, Marie-Sandrine est opérée par le professeur Gigante à l'hôpital de Bellepierre. Aujourd'hui, cela fait 7 mois qu'elle vit avec le rein d'un inconnu. *“C'est un cadeau*

merveilleux. Le plus beau qu'on m'ait jamais fait. Chaque matin, ma première pensée est pour mon greffon. C'est comme un enfant, je dois le protéger, le chouchouter.” Bien que la jeune femme ait un traitement important à suivre et que sa santé reste fragile, sa vie a changé. *“J'ai retrouvé ma liberté, je peux bouger, je suis moins fatiguée et je n'ai plus cette pression psychologique, cette obsession de ma fistule qui me gâchait la vie. Je peux même envisager de voyager et peut-être d'avoir un enfant, dans quelque temps.”*

* L'hémodialyse est un traitement qui permet d'épurer le sang des personnes dont les reins ne fonctionnent plus correctement, en le faisant circuler dans un filtre à l'extérieur du corps.

”

Prenez la carte !

Le don et la greffe d'organe sont encadrés par la loi relative à la bioéthique de 2004. Celle-ci a posé 3 principes fondamentaux : le consentement présumé, la gratuité du don et l'anonymat entre donneur et receveur. Ainsi, toute personne est considérée comme consentante au don tant qu'elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant, soit par écrit, sur le registre national des refus, soit par oral, à ses proches. C'est vers eux que l'équipe de coordination hospitalière se tourne, après avoir consulté le registre, pour connaître la décision du défunt. S'il ne l'a pas exprimée clairement, la décision se base sur l'interprétation de la personnalité du donneur : “ce qu'il aurait voulu”. Mais dans le doute, les familles s'opposent souvent. C'est pourquoi la carte de donneur est une aide précieuse car elle indique clairement la volonté de donner. On peut demander la carte sur : www.france-adot.org, www.agence-biomedecine.fr ou directement auprès des services de coordination hospitalière - Tél. : 02 62 90 54 04

